



Mémoire de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (CSN)

dans le cadre des

États généraux de l'Ordre des infirmières
et des infirmiers du Québec

19 mars 2021

Sommaire

Fondée en 1969, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) est l'une des huit fédérations affiliées à la CSN. Elle compte plus de 35 000 membres en provenance de 101 syndicats. La FNEEQ rassemble des enseignantes et des enseignants œuvrant dans tous les ordres d'enseignement, du primaire à l'université, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. En enseignement collégial, la FNEEQ se démarque par le fait qu'elle représente la majorité des enseignantes et des enseignants, soit près de 85 % d'entre elles, sur tout le territoire du Québec. En tant que principale représentante des enseignantes de Soins infirmiers (83 % des équivalents temps complet [ETC] au secteur régulier), la FNEEQ souhaite principalement réagir au troisième thème proposé par les commissaires des états généraux de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) : la « Formation infirmière : pour relever les défis du 21^e siècle ». En effet, nous réaffirmons la pertinence du diplôme d'études collégiales (DEC) en Soins infirmiers comme condition d'entrée dans la profession infirmière.

Pour la FNEEQ, une valorisation du DEC passe d'abord par la reconnaissance de sa qualité. Le contexte actuel de pandémie a d'ailleurs permis de mettre en lumière le caractère incontournable du réseau collégial dans la formation des infirmières. Si nous considérons que le niveau de préparation des nouvelles diplômées est adéquat, entre autres à cause des compétences acquises, des heures de laboratoires et de stages, et de l'accompagnement dont elles ont bénéficié pendant leurs études, nous sommes tout de même d'avis qu'une révision en profondeur du programme s'impose, permettant, à terme, aux infirmières d'exercer pleinement leur champ d'expertise. Nous pensons que celle-ci doit largement mettre au jeu les enseignantes de Soins infirmiers des cégeps. Par ailleurs, la FNEEQ souhaite la mise sur pied d'un comité national de programme afin que l'expertise du personnel enseignant soit constamment prise en considération.

La FNEEQ est soucieuse que les études permettant d'exercer la profession infirmière demeurent accessibles tant régionalement que financièrement et personnellement, ce que permet le DEC en Soins infirmiers. Bien que nous encourageons la poursuite des études au niveau universitaire, nous pensons que la comparaison avec les formations universitaires des autres provinces et pays doit cesser : le Québec est le seul endroit à avoir mis sur pied un réseau collégial dont la formation relève de l'enseignement supérieur. Les programmes offerts dans les cégeps ne constituent donc pas une simple prolongation de l'école secondaire, mais bien un ordre d'enseignement distinct reconnu pour la complexité des compétences et des connaissances qui y sont enseignées.

En terminant, la FNEEQ rappelle que le rôle du cégep (ou même de l'université) est de s'assurer que les étudiantes aient les compétences nécessaires lorsqu'elles arrivent dans la profession. Il ne peut se substituer au devoir des employeurs d'intégrer les nouvelles infirmières dans les milieux de travail et de dégager en cours de carrière les heures nécessaires à toute formation complémentaire pertinente. Ainsi, il nous apparaît clair que l'OIIQ devrait déployer son énergie à valoriser la profession infirmière en s'attaquant au cœur du problème, c'est-à-dire aux conditions d'exercice, que ce soit dans l'organisation du travail et des soins ou par les mesures d'insertion professionnelle.

Nous utilisons le féminin, non pas pour alléger le texte, mais parce qu'il s'agit en majorité de femmes.

Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction | 4 |
| L'adéquation formation-emploi..... | 5 |
| Une formation de « qualité » | 5 |
| Recommandation n° 1 :..... | 6 |
| Recommandation n° 2..... | 6 |
| Un champ de compétences à investir | 7 |
| Recommandation n° 3 :..... | 7 |
| Une culture du perfectionnement..... | 7 |
| Une formation accessible..... | 8 |
| Recommandation n° 4 :..... | 10 |
| Une comparaison qui n'a pas lieu d'être | 10 |
| Recommandation n° 5..... | 10 |
| Revoir l'organisation du travail..... | 11 |
| Recommandation n° 6..... | 11 |
| Recommandation n° 7 | 11 |
| L'examen de l'Ordre | 12 |
| Conclusion | 12 |
| Tableau des recommandations..... | 14 |
| Bibliographie | 15 |

Introduction

L'OIIQ lance une consultation en vue de la tenue de ses états généraux au printemps 2021. L'aboutissement de cette démarche est la production d'un rapport public sur la reconnaissance de la pratique infirmière.

En tant que principale représentante des enseignantes et des enseignants du réseau collégial (près de 85 %) sur l'ensemble du territoire du Québec, la FNEEQ, qui est aussi l'organisation syndicale qui représente le plus d'enseignantes de Soins infirmiers (83 % des équivalents temps complet [ETC] au secteur régulier), souhaite principalement réagir au troisième thème proposé par les commissaires : la « Formation infirmière : pour relever les défis du 21^e siècle ». En effet, la qualité et la pertinence du diplôme d'études collégiales (DEC) en Soins infirmiers comme condition d'entrée dans la profession est un sujet sur lequel la FNEEQ s'est prononcée à de nombreuses reprises au courant des dernières années, plus précisément depuis 2012, au moment où l'OIIQ déposait un mémoire à l'Office des professions du Québec intitulé *La relève infirmière du Québec. Une profession. Une formation*, dans lequel il demandait au gouvernement du Québec d'« établir une nouvelle norme d'entrée à la profession infirmière, soit le DEC-BAC complété ou le baccalauréat en sciences infirmières » (OIIQ, 2012, p.3).

La FNEEQ avait alors initié la Coalition pour le maintien du DEC qualifiant en Soins infirmiers¹, qui existe toujours à ce jour. Les objectifs de cette dernière visent à faire valoir la pertinence du DEC comme diplôme donnant accès à la profession infirmière et à informer la population des avantages de la formation collégiale qualifiante. En 2013, la Coalition mettait sur pied une campagne qui visait la promotion de la qualité de la formation en Soins infirmiers offerte dans les collèges du Québec en lien avec les besoins du marché du travail soulignant les graves conséquences qu'engendrerait l'abolition du DEC qualifiant. De toute évidence, le gouvernement s'était alors rangé aux arguments portés par la FNEEQ et ses partenaires.

Malgré cela, de façon insistante, l'OIIQ revient à la charge avec cette idée de rendre le baccalauréat obligatoire comme condition d'entrée dans la profession infirmière. Sa plus récente offensive a eu lieu dans la foulée de l'adoption de son plan stratégique 2020-2023. Encore une fois, la Coalition pour le maintien du DEC qualifiant en Soins infirmiers s'est mobilisée et ses membres ont réagi pour réaffirmer avec conviction la pertinence du DEC² et son caractère qualifiant tout en souhaitant que le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) se penche de façon rigoureuse sur la formation offerte dans les cégeps et qu'il la revoie. Rappelons que le programme n'a pas été révisé officiellement depuis 2001 et que ce processus est notamment réclamé par le personnel enseignant, qui souhaite être au jeu.

La FNEEQ constate, tout comme les enseignantes qu'elle représente, que le ton du président de l'OIIQ s'est durci au cours de la dernière année et elle s'inquiète des véritables motivations derrière ces nouvelles offensives, dont témoigne le caractère orienté de la question présente dans la trousse de préparation aux états généraux de l'Ordre : « Quels facteurs favoriseraient

¹ Sont actuellement membres de la Coalition : L'Association des enseignantes et enseignants en soins infirmiers des collèges du Québec (AEESICQ), la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ), la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ), la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) et la Fédération des cégeps.

² La FNEEQ a notamment réagi par voie de communiqué : « Formation en soins infirmiers au Québec : des faits à rétablir » (FNEEQ, 2020). Les membres de la Coalition ont tous, par ailleurs, fait parvenir une lettre à la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Danielle McCann, pour lui demander une rencontre afin de lui proposer des solutions en matière de formation infirmière maintenant le caractère qualifiant du DEC.

la mise en place du baccalauréat comme norme d'entrée dans la profession ? Quelles actions pourraient être prises par vous ou votre organisation (milieux cliniques, maison d'enseignement, etc.) pour mener à bien ces changements ? ». Il est d'ailleurs important de noter que la demande répétée de l'OIIQ ne s'appuie sur aucune étude québécoise sérieuse, qu'elle soit ancienne ou nouvelle.

Ainsi, les arguments de la FNEEQ pour le maintien du DEC comme condition d'entrée dans la profession infirmière sont demeurés sensiblement les mêmes et le présent mémoire les rappellera tout en soulignant leur actualité. Nous nous désolons de devoir les répéter une fois de plus malgré le contexte de pandémie de COVID-19, qui, plus que jamais, fait ressortir le besoin criant de main-d'œuvre infirmière prodiguant des soins directs aux patient.es. Nous croyons fermement que le temps consacré à débattre et à chercher à modifier un parcours de formation pourtant déjà bien organisé et dont la pertinence n'est plus à démontrer pourrait être investi à préparer la relève de l'après-pandémie. Notons d'ailleurs que cette année, au 1^{er} mars 2021, le programme de Soins infirmiers connaît un regain de popularité avec une augmentation des demandes d'admission de 15 % au Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) et de 30 % au Service régional d'admission au collégial de Québec (SRACQ) (Pilon-Larose, 2021, par. 4).

Malgré tout, le *statu quo* n'est pas ce qui est souhaité par la FNEEQ ; qu'on révise officiellement le programme, soit, mais qu'on ne le dénature pas. Le présent mémoire présentera également des pistes de solution en ce sens.

L'adéquation formation-emploi

Nous le savons, les besoins des milieux de santé du Québec sont criants. La pénurie de main-d'œuvre est particulièrement problématique année après année. La crise actuelle, qui dure depuis un an, aura accentué le manque d'infirmières et confirme la position incontournable des cégeps dans la formation des infirmières dont nous avons besoin. À preuve, l'urgence sanitaire a justifié récemment que des finissantes intègrent plus rapidement le marché du travail pour prêter main-forte au réseau de la santé. De même, le gouvernement du Québec recrute actuellement 1 700 infirmières à l'étranger (Radio-Canada, 2021). C'est d'ailleurs vers des formations de niveau collégial qu'on se tourne pour permettre aux infirmières immigrantes d'obtenir leur permis de pratique. Les charges d'infirmières dites « de chevet » peuvent être comblées par les détentrices du DEC, qui sont adéquatement préparées pour ce travail.

Défendre le DEC en Soins ne signifie pas pour autant dénigrer la formation universitaire : au contraire, la FNEEQ pense que la poursuite des études vers l'université doit être encouragée. Cependant, les passerelles DEC-bac ainsi que les différents profils de sortie du baccalauréat, davantage liés à la recherche, à la gestion ou à la spécialisation, ne correspondent pas aux besoins immédiats du milieu parce qu'ils n'ont pas pour visée les soins directs aux patient.es. Une valorisation du DEC passe d'abord par une reconnaissance de la pertinence et de la qualité de ce diplôme.

Une formation de « qualité »

Les compétences et les heures de formation du DEC en Soins infirmiers, contrairement au programme universitaire, sont déterminées nationalement, ce qui assure un niveau de préparation adéquat pour les finissantes du programme. En effet, le ministère prescrit 2 805 heures de cours, dont 1 110 heures de laboratoire et 1 035 heures de stage en milieu hospitalier.

L'accompagnement et l'encadrement individuels offerts aux étudiantes, notamment dans le cadre des stages à supervision directe, s'avèrent être une force de la formation collégiale. À cet effet, le dévouement des enseignantes du réseau collégial mérite d'être souligné, celles-ci ayant développé des approches pédagogiques particulièrement adaptées à de jeunes adultes ainsi qu'à la complexité des apprentissages et des compétences qu'exige l'enseignement supérieur, auquel appartient le DEC en Soins infirmiers. Cela, alors même que le nombre d'heures du programme ne cesse d'augmenter depuis 20 ans.

À cet égard, celui-ci apparaît comme l'équivalent québécois – modèle unique au monde rappelons-le – d'une formation universitaire et correspond tout à fait à cette définition de la complexité de la formation dont parle Halpern (2016, p. 220) :

Ce qu'il est important de retenir, in fine, c'est que dans ce contexte de formation des infirmières et infirmiers, les choix effectués, tant pédagogiques que didactiques, sont en cohérence avec des composantes essentielles de l'exercice professionnel, comme le travail en équipe, l'autonomie, le recours aux données scientifiques indispensables aux « bonnes pratiques » de soins, etc. De la même manière, grâce aux enseignements dispensés, aux relations établies avec le corps enseignant et aux expériences réalisées pendant les périodes de stage, c'est un ensemble de valeurs professionnelles qui sont transmises, et partagées non seulement de manière formelle dans les cours, mais au quotidien de la vie de l'étudiant pendant toute la durée de son parcours de formation.

La révision du programme est réclamée depuis longtemps par les enseignantes. Parce qu'elles appartiennent à l'enseignement supérieur et qu'elles agissent à titre de spécialistes disciplinaires, nous croyons que ces dernières doivent être mises au jeu plus souvent qu'aux vingt ans pour faire valoir cette expertise dans la formation des futures infirmières. La mise en place d'un comité national de programme de Soins infirmiers est l'une des solutions proposées par la FNEEQ qui permettrait de préparer cette révision en amont et qui assurerait un suivi continu de l'arrimage entre les apprentissages et les compétences attendues du milieu du travail, notamment en permettant la concertation quant au nombre d'heures consacrées à l'acquisition de compétences liées à des besoins cliniques diversifiés en santé mentale ou en gériatrie, par exemple. Il s'agit d'ailleurs d'une demande qui concerne tous les programmes d'études au niveau collégial (FNEEQ, 2013).

Recommandation n° 1 :

Nous proposons la mise en place d'un comité national de programme de Soins infirmiers qui réunirait des enseignantes et des enseignants de la discipline porteuse du programme, des disciplines contributives et de la formation générale.

Recommandation n° 2

Nous recommandons qu'une révision complète du programme collégial de Soins infirmiers soit entreprise par le ministère dans les meilleurs délais.

Si nous souhaitons une représentativité accrue des enseignantes au niveau national, soulignons qu'au niveau local, des processus prévoient leur participation dans l'évaluation du programme par l'entremise du comité de programme. En effet, les dispositions législatives obligent les collègues à procéder à cette évaluation au moyen de différents mécanismes régis par des politiques locales. Nous croyons logique et indispensable que cette expertise soit aussi mise à profit dans la perspective du réseau collégial.

Un champ de compétences à investir

Le programme de Soins infirmiers pourrait notamment être revu afin qu'en soient retirés des contenus relevant maintenant des compétences de l'infirmière auxiliaire et de la préposée aux bénéficiaires, acquises dans le cadre d'un diplôme d'études professionnelles (DEP). Cet exercice permettrait que soient mieux développées d'autres compétences qui permettraient, à terme, aux diplômées de pleinement investir leur champ d'exercice. L'organisation du travail aurait également un rôle à jouer dans le déploiement optimal de la pratique infirmière, même que, pour Déry, D'Amour et Roy, il semblerait que la formation et la compétence ne soient pas à remettre en cause :

En plus d'établir un lien entre l'étendue de la pratique infirmière et la satisfaction au travail, l'étude de Déry et al. (2016) démontre que, parmi les caractéristiques du travail, l'ambiguïté de rôle et le manque d'autonomie sont celles qui limitent significativement la mise en œuvre des activités professionnelles pour lesquelles les infirmières détiennent pourtant la formation et les compétences. Le manque de disponibilité des ressources humaines (ratio, composition des équipes) serait également un facteur du déploiement non optimal de l'étendue effective de la pratique infirmière (Jones et al., 2015). (2017, p. 51)

Recommandation n° 3 :

Nous proposons que la révision du programme accorde une attention particulière aux compétences permettant aux finissantes du DEC d'investir pleinement le champ d'exercice de la technicienne en Soins infirmiers.

Une culture du perfectionnement

Les enseignantes de Soins infirmiers ont une solide culture du perfectionnement. En effet, en plus des 20 heures par année de formation obligatoire qu'elles doivent effectuer parce qu'elles sont membres de l'OIIQ, elles saisissent toutes les occasions de rendre leur enseignement le plus à jour possible, et ce, de façon constante.

Notons que, dans l'organisation du travail collégial, les responsabilités départementales inscrites dans la convention collective sont également des gages de cette culture du perfectionnement. En effet, parmi les nombreuses responsabilités collectives, le département doit, entre autres choses, « faire des recommandations au comité de perfectionnement quant aux demandes déposées par le personnel enseignant » ; « analyser les besoins en ressources humaines, matérielles et technologiques [...] » et « soumettre au Collège et à la Commission pédagogique des recommandations susceptibles d'améliorer la qualité de l'enseignement pour sa discipline ».

Nous pensons que les départements, par leur dynamisme et leur dévouement, doivent être partie prenante d'une révision éventuelle du programme, révision qu'ils souhaitent par ailleurs. Si l'OIIQ est préoccupé par la notion de développement professionnel, il devrait s'adresser aux départements de Soins infirmiers de l'ordre collégial. Il constaterait qu'il s'agit là d'une de leurs préoccupations et qu'elle n'est pas exclusive au baccalauréat, contrairement à ce que croit le Comité jeunesse de l'OIIQ : « valoriser les connaissances et l'expertise acquises au baccalauréat et par les formations continues potentialise les ressources individuelles des infirmières et, ainsi, provoque un rayonnement positif dans les milieux de soins » (Comité jeunesse de l'OIIQ, 2018, p.4).

Même si la formation continue ne doit pas pallier les manques d'une formation initiale, il n'est finalement pas de la seule responsabilité de l'école de se pencher sur cette question ; il est aussi du devoir des employeurs d'intégrer leurs employées et de dégager en cours de carrière les heures nécessaires à toute formation complémentaire pertinente. Le rôle du cégep (ou même de l'université) est de s'assurer que les étudiantes aient les compétences nécessaires lorsqu'elles arrivent dans la profession. S'il faut revoir ces compétences, nous répétons encore une fois que le milieu collégial est prêt à se prêter à l'exercice.

Une formation accessible

Depuis plusieurs années, les principales associations qui sont liées de près aux infirmières comme à celles qui les forment le répètent : « Un tel chambardement aurait pour conséquences probables de réduire l'attraction à la profession infirmière et de diminuer l'accessibilité aux études en raison notamment des coûts supplémentaires inhérents aux études universitaires et au manque de proximité des lieux universitaires d'enseignement en région dû à la grandeur du territoire » (Laurent et Villeneuve, 2014). Récemment, la pandémie de COVID-19 qui touche toutes les régions a montré que la capacité des universités pourrait être compromise, notamment à cause des formules de stages du baccalauréat, qui demandent plus de ressources et un volontariat de la part des infirmières. À preuve, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) a d'ailleurs été contrainte de limiter ses admissions pour l'automne 2021.

La FNEEQ est particulièrement préoccupée par le manque d'accès aux études universitaires, d'une part (toutes les universités n'offrent pas la formation initiale), et par la disponibilité de la main-d'œuvre en région, d'autre part. Si le réseau des cégeps couvre une plus grande partie du territoire québécois et qu'une majorité des établissements a l'autorisation d'offrir le programme de Soins infirmiers (53 autorisations), il n'en est pas ainsi pour toutes les universités (sept universités offrent la formation initiale en Sciences infirmières). Ainsi, la disponibilité de la main-d'œuvre en région devient préoccupante : comment nous assurer que les étudiantes qui vont étudier dans un centre urbain, par exemple, reviendront exercer dans leur coin de pays ? Il est pourtant prouvé que la proximité est le premier facteur d'inscription dans un programme³. Se passer de cette main-d'œuvre qualifiée, particulièrement au lendemain de la crise sanitaire que nous vivons actuellement, serait une erreur.

Sur le plan du cheminement de vie, le caractère accessible de la formation collégiale permet plus facilement la conciliation famille-travail-études, surtout pour une majorité de femmes. L'obtention d'un diplôme collégial qualifiant, s'il peut être perçu comme une motivation à poursuivre trois années d'une technique pour le moins exigeante⁴, s'avère également un avantage pour la poursuite des études dans un cheminement de vie qui n'est pas nécessairement linéaire⁵. Il n'est d'ailleurs pas prouvé que les étudiantes choisiraient en si grand nombre cette profession si le baccalauréat devenait obligatoire. Ainsi, la durée du

³ En 2013, un sondage effectué par la Fédération des cégeps auprès de 3 000 étudiantes en Soins infirmiers au niveau collégial révélait que 72,2 % des étudiantes inscrites au DEC à ce moment étudiaient dans leur région d'origine (Fédération des cégeps, 2013, p.2).

⁴ Selon ce même sondage de 2013, près de trois étudiantes sur quatre, soit 73 % des futures infirmières, étaient contre le baccalauréat obligatoire. Plus important encore, 42 % des répondantes au sondage n'auraient pas choisi la profession si le baccalauréat avait été obligatoire (Fédération des cégeps, 2013, p.1).

⁵ Selon le *Portrait de la relève infirmière 2019-2020 de l'OIIQ*, 53 % des titulaires d'un DEC 180.A0 se sont inscrites au baccalauréat au cours de l'année (diminution de 4 % par rapport à l'année 2018-2019) (OIIQ, 2020, p.8).

parcours scolaire devient un enjeu. En effet, les étudiantes adultes sont de plus en plus nombreuses et méritent d'être considérées puisqu'elles sont plus susceptibles d'avoir des enfants à charge. Les plus récentes données de la relève infirmière de l'OIIQ font état de l'âge moyen ascendant (28,5 ans) des infirmières fraîchement diplômées :

Depuis le début des années 2000, l'âge moyen à l'obtention du permis (pour l'ensemble des nouveaux titulaires) est toujours demeuré entre 25 et 28 ans [...]. En comparaison, les infirmières et infirmiers qui sont entrés dans la profession avant 2000 avaient, en moyenne, un peu moins de 24 ans à l'obtention de leur permis. C'est surtout à compter des années 1990 que l'âge moyen à l'entrée dans la profession a augmenté, ce qui s'explique par le fait que, pour un nombre grandissant de personnes, le choix de la profession infirmière correspond à une réorientation de carrière ou à un retour sur le marché du travail » (OIIQ, 2020, p.13).

Il est important de souligner que la hausse de l'âge moyen est également en lien avec l'augmentation du nombre d'infirmières formées à l'extérieur du Québec, lesquelles sont plus âgées (OIIQ, 2020, p.13), ce qui nous fait dire que les infirmières immigrantes constituent une population pour qui l'accès aux études doit également être favorisé.

Selon l'avis du Comité jeunesse de l'OIIQ, *Plans de carrière et de développement professionnel : leviers pour la professionnalisation de la relève infirmière* (2018), utilisé comme référence dans la trousse préparatoire aux états généraux, « [l]a difficile conciliation travail-études-famille est la principale raison des jeunes infirmières et infirmiers ne souhaitant pas poursuivre leurs études » (Comité jeunesse de l'OIIQ, 2018, p.2). On ajoute que « la conciliation travail-famille est l'élément auquel les jeunes infirmières et infirmiers accordent le plus d'importance » (Comité jeunesse de l'OIIQ, 2018, p.12). L'universitarisation pénaliserait donc surtout des femmes⁶ et cette conséquence nous apparaît comme un recul majeur pour la société québécoise de même que pour la vitalité de son système de santé.

Pour la FNEEQ, soucieuse de ces questions, il faut entendre la préoccupation des jeunes infirmières. Cela nous semble être en phase avec les valeurs d'égalité de la société québécoise. La mission des cégeps s'inscrit justement dans une démocratisation de l'enseignement supérieur, la formation technique étant abordable et se déployant sur l'ensemble du territoire. L'obtention d'un DEC n'est cependant pas contradictoire avec le fait de permettre aux jeunes femmes de poursuivre leur développement, à leur rythme et de façon volontaire, au moyen d'autres cheminements universitaires.

D'ailleurs, nous pensons que nous devons aussi nous réjouir du succès que remporte le cheminement DEC-bac. En 2019-2020, c'est 52,9 % des infirmières de la relève détentrices d'un DEC qui se sont inscrites dans ce cheminement. Si ce taux est légèrement en baisse par rapport à l'année précédente, il semble qu'il soit en hausse constante depuis 2010 (OIIQ, 2020, p.12). Si environ la moitié des finissantes du DEC font le choix de demeurer techniciennes⁷, faut-il s'en attrister? Au contraire, cela semble nous montrer que les deux parcours correspondent aux choix des étudiantes. D'ailleurs, cette analyse correspond à ce que nous pouvons observer à Sherbrooke, par exemple, où l'offre d'un baccalauréat initial à l'Université de Sherbrooke ne semble pas avoir eu d'effet sur les inscriptions au DEC en Soins infirmiers

⁶ Le *Portrait de la relève infirmière 2019-2020 de l'OIIQ* révèle d'ailleurs que proportionnellement parlant, contrairement aux femmes, les hommes détenant une formation universitaire (12 à 16 %) sont plus nombreux que les hommes détenant un DEC (10 à 12 %).

⁷ Selon l'OIIQ, « moins de 10 % des titulaires d'un DEC s'inscrivent au baccalauréat plus d'un an après l'obtention de leur permis » (OIIQ, 2020, p.12).

au cégep voisin. La valorisation de la poursuite des études universitaires, soit, mais au choix des étudiantes et à leur rythme.

Recommandation n° 4 :

Parce qu'il s'agit d'études accessibles sur les plans autant financier que géographique et personnel, nous demandons que l'obtention du DEC demeure la condition d'entrée dans la profession infirmière

Une comparaison qui n'a pas lieu d'être

L'OIIQ fonde plusieurs de ses positions sur celles de l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI), pour qui, d'ailleurs, le refus de « rehausser » la norme d'entrée à la pratique essuyé par l'OIIQ en 2014 constituait un « grand pas en arrière en ce qui concerne les soins de santé au Québec » puisque, pour cette organisation, le baccalauréat est nécessaire pour « tenir compte de la complexité actuelle et croissante de la prestation de soins de santé, du niveau élevé de connaissances et de compétences infirmières nécessaires pour fournir des soins sécuritaires et efficaces, et des décisions de vie ou de mort que les infirmières doivent être en mesure de prendre » (ACESI, 2014, paragr.2). Avec un peu de recul, ces positions alarmistes de l'ACESI, particulièrement dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19, semblent plus que jamais infondées. La menace d'une qualité de soins inférieure au Québec par rapport à l'ensemble du Canada non seulement ne s'appuie sur aucune donnée probante, mais constitue un aveu de la méconnaissance de la particularité québécoise que constituent les cégeps. En effet, on sent un agacement de l'ACESI à propos de la spécificité que représentent ces derniers :

Au milieu des années 1990, les provinces et les territoires ont commencé à éliminer les programmes de formation infirmière menant au diplôme collégial et ont convergé les nouveaux programmes vers les programmes de premier cycle. La conversion des programmes vers le baccalauréat est terminée dans toutes les provinces et tous les territoires sauf au Québec. En 2010, une dernière admission a eu lieu dans deux écoles au Manitoba. Les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ont converti leurs programmes en 2010. Le Québec continue d'offrir des programmes collégiaux menant au diplôme tout en appuyant le développement des partenariats entre les cégeps et les universités. Le Yukon n'a pas de programme de formation de base (ACESI, 2017, p.59).

Le Québec, rappelons-le, est la seule province à avoir mis sur pied un réseau collégial dont la formation relève de l'enseignement supérieur. Les formations offertes dans les cégeps ne constituent donc pas une simple prolongation de l'école secondaire, mais bien un ordre d'enseignement distinct reconnu pour la complexité des compétences et des connaissances qui y sont enseignées. L'OIIQ pourrait d'ailleurs travailler à faire reconnaître la qualité de la formation qui est offerte dans les cégeps, formation détenue par la grande majorité de ses membres, et ce, tout en valorisant le cheminement DEC-bac et même la formation initiale au baccalauréat.

Recommandation n° 5

Nous recommandons que l'OIIQ entreprenne des démarches pour faire reconnaître le caractère spécifique et la qualité de la formation collégiale québécoise en Soins infirmiers.

Revoir l'organisation du travail

Selon l'OIIQ, de nouveaux enjeux, plus complexes, font émerger de nouvelles pratiques professionnelles qui demandent aux infirmières un « jugement clinique sûr, ancré dans un raisonnement scientifique solide », et ce, dès leur entrée dans la profession. À notre avis, la formation collégiale a tout ce qu'il faut pour développer ce jugement clinique : les compétences prévues au devis ministériel sont suffisamment complexes ; la formation générale, particulièrement les trois cours de philosophie, permet le développement d'un raisonnement scientifique ; les activités en laboratoire, surtout avec les mannequins simulateurs haute-fidélité, ainsi que les nombreuses heures de stage permettent l'application de ces compétences à la situation de travail.

Cette conception idéalisée de la bachelière qui détiendrait un meilleur jugement clinique dès la sortie de l'université ne s'appuie sur aucune analyse précise et fait également fi des conditions dans lesquelles sont placées les diplômées en Soins infirmiers. En effet, selon les enseignantes qui œuvrent sur le terrain, il arrive trop souvent que l'insertion des nouvelles infirmières fasse défaut, autant à cause du manque de ressources humaines qu'à cause d'une conception de l'organisation du travail qui empêche celles-ci de s'intégrer adéquatement, notamment parce qu'elles ne sont pas dirigées aux bons endroits dans les milieux de soins, mais aussi parce qu'elles sont constamment déplacées. Béatrice Landry-Belleau, membre du comité exécutif de l'Association étudiante en sciences infirmières nouvellement fondée, fait un constat similaire : « On sort de l'école et on se fait tout de suite demander d'être une experte et d'avoir l'expérience d'une infirmière dans le domaine depuis 30 ans » (Pilon-Larose, 2021, par. 8). En effet, qu'elle soit technicienne ou bachelière, une débutante demeure une débutante et il dépend des choix qui sont faits pour favoriser son intégration dans le milieu de travail de permettre à ses compétences et à ses connaissances de se déployer au mieux. Le rehaussement de la formation initiale n'y changera rien.

D'ailleurs, le Comité jeunesse de l'OIIQ nomme lui-même certains obstacles systémiques au développement professionnel des infirmières : les conditions (surcharge de travail et manque d'effectif) et l'organisation du travail, la contribution de l'employeur (impossibilité d'être libérée, budget limité, etc.) et la participation de l'ordre professionnel (Comité jeunesse de l'OIIQ, 2018, p. 3-4). Nous croyons qu'agir sur ces facteurs aurait plus d'impact que de dévaloriser un diplôme qui a fait ses preuves. De plus, favoriser une meilleure insertion professionnelle, par un programme de mentorat, par exemple, serait un meilleur moyen d'exposer les nouvelles infirmières à de nouvelles situations⁸.

Recommandation n° 6

Que l'on valorise la profession infirmière en s'attaquant au cœur du problème, c'est-à-dire aux conditions d'exercice, que ce soit dans l'organisation du travail et des soins ou par les mesures d'insertion professionnelle lors de l'arrivée dans la profession.

Recommandation n° 7

Nous recommandons que l'OIIQ travaille à faire améliorer l'offre et les conditions de formation continue en milieu de travail au bénéfice de ses membres.

⁸ Le Comité jeunesse de l'OIIQ privilégie d'ailleurs cette avenue comme moyen de permettre aux nouvelles infirmières de cultiver une réflexion sur les objectifs de carrière (plan de carrière) et les moyens pour y arriver (plan de développement professionnel) (Comité jeunesse de l'OIIQ, 2018, p.4).

L'examen de l'Ordre

L'examen d'entrée de l'Ordre est le même quelle que soit la formation suivie et les étudiantes ayant un DEC en Soins infirmiers le réussissent aussi bien que celles qui détiennent un baccalauréat, même mieux selon les années. Le taux de placement des détentrices du DEC dépasse souvent les 90 %. Cela n'exclut pas que des diplômées collégiales poursuivent des études universitaires afin d'approfondir leur formation, notamment à travers les cheminements DEC-bac.

Les récentes sorties du président de l'OIIQ ont laissé planer l'idée de la création de deux permis de pratique si le baccalauréat ne devenait pas la condition d'entrée dans la profession : l'un pour les diplômées du collégial et l'autre pour les diplômées universitaires de premier cycle (Breton, 2020, paragr.17). Sans oublier que les titres d'infirmière technicienne et d'infirmière clinicienne ne sont qu'administratifs, après tout leur formation initiale les destine aux mêmes tâches, nous pensons que ce sont avant tout les bachelières en début de carrière qui se priveront d'une expérience pratique auprès des patient.es dans les unités de soins généraux réservés aux techniciennes, expérience selon nous essentielle au développement de la capacité d'assumer des postes de coordination des soins. Nous pensons aussi que l'instauration de deux permis compliquerait encore plus la gestion du personnel dont les milieux de santé n'ont certainement pas de besoin dans l'état actuel du réseau, exacerbé par la pandémie.

Par ailleurs, nous posons la question : est-ce l'avis d'une majorité des membres de l'OIIQ ce « nécessaire » rehaussement de la formation vers le baccalauréat ou est-ce la position des membres qui peuvent assister aux assemblées de l'OIIQ, soit celles dont les fonctions offrent la libération nécessaire pour ce faire, fonctions plus souvent occupées par des bachelières ?

Conclusion

Avec la tenue de ses états généraux, les premiers en plus de vingt ans, l'OIIQ sonde son milieu et la communauté sur des enjeux nobles et la FNEEQ salue l'exercice auquel il se prête. Nous déplorons cependant que l'OIIQ déploie à nouveau son énergie à tenter de faire du baccalauréat en sciences infirmières la seule condition d'entrée dans la profession infirmière, alors que le DEC en Soins infirmiers forme des infirmières qui assurent pleinement la santé et la sécurité des patients.

La FNEEQ souhaite l'amélioration constante de la formation infirmière ; les enseignantes y contribuent au quotidien, notamment grâce aux nombreux stages qui permettent aux étudiantes d'être adéquatement préparées à la réalité du milieu. D'ailleurs, soulignons que de nouvelles autorisations ont récemment été accordées à des établissements collégiaux afin qu'ils offrent le DEC en Soins infirmiers, au Cégep de La Pocatière et au Cégep de Maisonneuve entre autres. Il s'agit d'un signe parmi d'autres de la vitalité du réseau collégial pour la formation dans ce domaine. Si nous souhaitons également que les candidates à la profession puissent poursuivre leur cheminement scolaire à l'université, au moyen, notamment, des passerelles DEC-bac nous ne souhaitons évidemment pas l'universitarisation unilatérale de la formation. Nous demeurons convaincu.es que la formation collégiale doit être hautement qualifiante tout en demeurant accessible sur les plans financier, géographique et personnel. Une majorité de femmes choisit ce parcours et nous souhaitons ne pas l'en priver.

Nous avons conscience que le programme de Soins infirmiers tel qu'il existe dans les collèges devrait être révisé et, dans ce mémoire, nous avons cerné des enjeux qui nous préoccupent

afin que la formation collégiale soit valorisée plutôt que comparée sans cesse avec la formation universitaire dispensée dans d'autres provinces. Il faut que la participation des enseignantes de Soins, expertes disciplinaires, soit au cœur de cette révision, qui devrait permettre, à terme, aux finissantes en Soins infirmiers d'investir pleinement leur champ d'expertise. Ensuite, c'est vers les conditions de pratique et l'organisation des soins que devraient être tournés les regards pour que toutes les infirmières qui entrent dans la profession aient droit aux meilleures conditions d'exercice, et ce, de façon continue. Les cégeps ne peuvent être tenus éternellement responsables d'un système qui n'insère pas correctement ses travailleuses.

La FNEEQ croit que le débat a assez duré et se dit prête à trouver des solutions afin que le DEC demeure la porte d'entrée par excellence dans la profession infirmière.

Tableau des recommandations

1. Nous proposons la mise en place d'un comité national de programme de Soins infirmiers qui réunirait des enseignantes et des enseignants de la discipline porteuse du programme, des disciplines contributives et de la formation générale.
2. Nous recommandons qu'une révision complète du programme collégial de Soins infirmiers soit entreprise par le ministère dans les meilleurs délais.
3. Nous proposons que la révision du programme accorde une attention particulière aux compétences permettant aux finissantes du DEC d'investir pleinement le champ d'exercices de la technicienne en Soins infirmiers.
4. Parce qu'il s'agit d'études accessibles sur les plans autant financier que géographique et personnel, nous demandons que l'obtention du DEC demeure la condition d'entrée dans la profession infirmière.
5. Nous recommandons que l'OIIQ entreprenne des démarches pour faire reconnaître le caractère spécifique et la qualité de la formation collégiale québécoise en Soins infirmiers.
6. Que l'on valorise la profession infirmière en s'attaquant au cœur du problème, c'est-à-dire aux conditions d'exercice, que ce soit dans l'organisation du travail et des soins ou par les mesures d'insertion professionnelle lors de l'arrivée dans la profession.
7. Nous recommandons que l'OIIQ travaille à faire améliorer l'offre et les conditions de formation continue en milieu de travail au bénéfice de ses membres.

Bibliographie

- Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI). (2014, 13 janvier). *L'ACESI déçu de la position du gouvernement du Québec de reporter la décision d'établir le baccalauréat comme nouvelle norme d'entrée à la profession infirmière* [communiqué de presse]. <https://www.casn.ca/fr/2014/11/communiquede-presselacesi-decu-de-la-position-du-gouvernement-du-quebec-de-reporter-la-decision-detablir-le-baccalaurat-comme-nouvelle-norme-dentree-la-profession-inf/>
- Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI). (2017). *Statistiques sur la formation d'infirmières et d'infirmiers au Canada (2015-2016) : effectifs infirmiers autorisés, production canadienne : nouvelle offre potentielle*. <https://www.casn.ca/wp-content/uploads/2017/12/2015-2016-FR-SFS-FINAL-REPORT-supressed-for-web.pdf>
- Breton, B. (2020, 14 février). Formation des infirmières : c'est reparti. *Le Soleil*. <https://www.lesoleil.com/chroniques/brigitte-breton/formation-des-infirmieres-cest-reparti-24c258bb59f8288d03f3675ffd3b5c1b>.
- Boily, D., Gentile, D. (2021, 16 février). Les établissements de santé québécois veulent recruter 1700 infirmières à l'étranger. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1771017/recrutement-infirmieres-preposes-etranger-sante-quebec>
- Comité jeunesse de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2018). *Plans de carrière et de développement professionnel : leviers pour la professionnalisation de la relève infirmière*. <https://www.oiiq.org/documents/20147/1306159/avis-plans-de-carriere-et-developpement-professionnel-20180925-26.pdf>
- DÉRY, J., D'Amour, D. et Roy, C. (2017). L'étendue optimale de la pratique infirmière : une contribution essentielle à la performance du système de santé. *Perspectives*, 14(1), p. 51-55.
- Fédération des cégeps. (2013). Le BAC obligatoire pour les infirmières et les infirmiers : 73 % des étudiants en Soins infirmiers sont contre. *Perspectives collégiales*, 8(3), 1-2. <https://fedecegeps.ca/wp-content/uploads/2013/05/Perspectives-coll%3%a9giales-mai-2013.pdf>
- Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN). (2013). *Avis au Chantier sur l'offre de formation au collégial*. <https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/fr/2013-09-03-Avis-CSN-FNEEQ-FEESP-chantier-offre-formation-collegial.pdf>
- Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN). (2020, 18 février). *Formation en soins infirmiers au Québec : des faits à rétablir* [communiqué de presse]. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/formation-en-soins-infirmiers-au-quebec-des-faits-a-retablir-813061633.html>
- HALPERN, C. (2016). La formation de l'infirmière : au cœur de la complexité. Dans C. Halpern (dir.), *Identité(s) : L'individu, le groupe, la société*. Éditions sciences humaines.
- LAURENT, R., Laforest, T., Villeneuve, J. (2014, 30 janvier). *Formation initiale des infirmières – La demande de l'OIIQ : une menace dangereuse et inutile pour les systèmes de la santé et de l'éducation* [lettre ouverte]. <http://www.figsante.qc.ca/2014/01/30/formation-initiale-des-infirmieres-la-demande-de-loiiq-une-menace-dangereuse-et-inutile-pour-les-systemes-de-la-sante-et-de-leducation/>
- Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ). (2012). *La relève infirmière du Québec : une profession, une formation : sommaire*. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2216881?docref=3vxuXpDg-kYy7M7zAfGY5w&docsearchtext=La%20rel%3%A8ve%20infirm%3%A8re%20du%20Qu%3%A9bec>
- Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ). (2020). *Portrait de la relève infirmière 2019-2020*. <https://www.oiiq.org/documents/20147/9565847/Portrait-releve-2019-2020.pdf/e49a3fda-152c-7f5f-2e8c-b19908f2ae88>
- PILON-LAROSE, S. (2021, 9 mars). Regain de popularité pour les soins infirmiers. *La Presse+*. https://plus.lapresse.ca/screens/0e823c94-8f87-4a0a-8193-4320bf4d25da_7C_0.html?utm_content=twitter&utm_source=lpp&utm_medium=referral&utm_campaign=internal+share